

7121 – Budget primitif – Délibéré avec budget

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

14 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un décembre à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BOULEAU, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau,

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41
 PRESENTS : 32
 VOTANTS : 38

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Marquet (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme Constantin, Mme de Metz, Mme E Silva, Mme Flandry, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Quaix, M. Ravoyard, M. Tindillère, M. Tuisat (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Leroy, M. Prieur (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (St Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (St Gondon), Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

Mme Le Hardy à M. Darmois, M. Greuin à M. Cammal, Mme Pereira à M. Tindillère, M. Fagart à M. Laurent, Mme Robbio à Mme Leroy, M. Henry à Mme Meneau.

Etait absent excusé :

M. Pichery

Etaient absentes :

Mmes Coutant et Cadier

M. Boucher a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-150

OBJET : Vote du budget assainissement individuel 2019

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

Vu l'instruction comptable M49,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L2311-1, L2312-2 à L2312-4

I - Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 34 883,20 €.

		RECETTES	DEPENSES
70	Ventes produits, prestations services	34 883,20	
011	Charges à caractère général		26 218,75
012	Charges de personnel		3 000,00

65	Autres charges de gestion courante		500,00
67	Charges exceptionnelles		5 114,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre section		50,00
TOTAL EXPLOITATION		34 883,20	34 883,20

II - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 50 €

		RECETTES	DEPENSES
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	50,00	
20	Immobilisations incorporelles		50,00
TOTAL INVESTISSEMENT		50,00	50,00

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au pôle des finances de la Communauté des Communes Giennoises.

Sur avis favorable de la commission finances du 29 novembre 2019,

Sur avis favorable du Bureau du 7 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget assainissement individuel.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 31 décembre 2018,

le Président,

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 28 décembre 2018

Christian BOULEAU

